

Convention de partenariat

entre

**la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur
constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice**

et

la FEDENE Groupement Régional PACA



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur constituée de :

L'académie d'Aix-Marseille

place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités

L'académie de Nice

Rectorat de Nice, 53 Avenue Cap-de-Croix, 06181 Nice cedex 2

représentée par Richard Laganier, Recteur de l'académie de Nice

d'une part,

et

La FEDENE Groupement Régional PACA

Parc de la Bastide Blanche, Bat A3 – CS 40252 13 747 Vitrolles Cedex

représentée par Yves Morvan, Président,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Considérant :

- le parcours avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élèves de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel , qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice composent la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, avec la création de 17 régions (Décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques). Chaque académie conservant ses contours, son organisation et ses missions. De par leur projet commun les académies d'Aix-Marseille et de Nice s'emploient dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social en renforçant les contacts avec les acteurs économiques et sociaux du territoire.

La FEDENE en sa qualité d'organisation professionnelle représentative de la branche des équipements thermiques promeut l'image de la profession dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables thermiques ; la FEDENE regroupant, à travers six syndicats professionnels spécialisés par métier, des entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur renouvelable et de récupération ainsi que le facilities management.

La FEDENE mène par ailleurs des actions visant à anticiper les évolutions de leurs métiers et à adapter le contenu des diplômes aux dites évolutions professionnelles.

Par la présente convention, les trois parties décident de favoriser le développement durable et structuré de relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Les démarches et opérations dans lesquelles les partenaires s'impliquent peuvent concerner divers publics selon les cas : élèves des collèges, des lycées, apprentis, étudiants des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), chefs d'établissements, acteurs pédagogiques, conseillers d'orientation, professionnels du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs.

Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs pour les sensibiliser aux possibilités d'actions éducation-économie et encourager leur implication.

Article 1 – Axes de collaboration

Les opérations partenariales pourront être menées au niveau des instances académiques, territoriales, des établissements ou bien des entreprises, en concertation avec le ou les professeurs référents, et en s'appuyant le cas échéant sur les comités de liaison éducation-économie (CLEE).

1.1 Information sur les métiers et les parcours professionnels

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice, et la FEDENE Groupement Régional PACA conviennent de développer des actions en partenariat portant sur la découverte du monde économique et professionnel, auprès des élèves de collèges et de lycées quel que soit la voie d'enseignement d'une part, et des enseignants d'autre part. À travers ces différentes actions, la FEDENE Groupement Régional PACA s'inscrit dans la dynamique d'orientation des élèves en étant force de proposition dans le domaine d'actions accompagnant la mise en œuvre du parcours Avenir des élèves.

La FEDENE Groupement Régional PACA interviendra ainsi en lien avec les acteurs et instances pédagogiques, en mobilisant ses entreprises adhérentes pour favoriser leur implication et celles des professionnels dans le cadre de divers types d'actions, comme par exemple :

- visites commentées d'entreprises, découverte des environnements et des processus de travail ;
- témoignages de professionnels d'entreprise in situ ou au sein des établissements scolaires du secondaire ;
- interventions, exposés lors de rencontres diverses (conférences, table-rondes, réunions thématiques, etc.) ;
- accompagnement individuel ou collectif d'élèves par des professionnels d'entreprise.

Quel que soit le type d'actions, la coopération des établissements avec les professionnels mandatés s'appuiera sur le principe de préparation et d'exploitation pédagogiques avec les élèves.

La FEDENE a développé une plateforme des formations permettant au grand public, comme aux apprenants, de trouver un grand nombre d'informations pratiques relatives aux formations, diplômes, débouchés et poursuites d'études, à l'aide d'un moteur de recherche multicritères : <http://formation-energie-environnement.fr/>

1.2 Participation au dispositif dédié à l'immersion d'enseignant en entreprise

Dans le cadre de ce dispositif spécifique dédié à l'immersion d'enseignants en entreprise durant une journée, les périodes d'accueil seront validées conjointement, dès lors que les enseignants volontaires seront identifiés.

À ce titre, la FEDENE Groupement Régional PACA sensibilisera ses entreprises adhérentes concernant l'intérêt de l'accueil des personnels de l'Education nationale en PACA, sur sollicitation des services académiques.

Une évaluation qualitative des séquences d'immersion sera effectuée par les coordonnateurs du projet, afin de valider la pertinence de renouveler l'expérience annuellement.

1.3 Visites d'entreprises dans le cadre de semaines spécifiques

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice pourront solliciter le cas échéant la FEDENE Groupement Régional PACA, en vue de favoriser l'accueil au sein d'entreprises adhérentes, des collégiens et/ou des lycéens ainsi que des personnels enseignants dans le cadre de visites de leur(s) structure(s) professionnelle(s) durant des semaines spécifiques telles que par exemple, la semaine école-entreprise ou bien encore la semaine de l'industrie.

1.4 Accueil des élèves et apprentis

Les signataires conviennent de développer la qualité d'accueil des jeunes dans les entreprises, notamment dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel prévues par les textes.

La FEDENE Groupement Régional PACA mobilisera ses entreprises adhérentes, dans la mesure de ses possibilités, pour l'accueil de collégiens, mais aussi de lycéens professionnels, apprentis et étudiants des sections de technicien supérieur dans le cadre des périodes d'observation, des périodes de formation ou des stages en milieu professionnel.

1.5 Participation au dispositif régional des Mini-Entreprises (Entreprendre pour Apprendre)

La FEDENE Groupement Régional PACA sensibilisera ses entreprises adhérentes au dispositif régional des Mini-Entreprises (EPA), visant à épauler des élèves de collèges et de lycées dans le cadre de la construction de leurs projets de mini - entreprise au sein de leurs établissements, en lien avec l'équipe pédagogique et l'association Entreprendre pour apprendre Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPA PACA).

La Mini Entreprise-EPA (Entreprendre Pour Apprendre) est un programme de création d'entreprise demeurant fictive juridiquement visant à développer l'esprit entrepreneurial s'adressant aux élèves inscrits au collège, au lycée, en structure d'insertion et en centre de formation. L'action se déroule sur une année scolaire complète, de septembre à juin. Encadrée par un enseignant, le permanent de l'association Entreprendre pour apprendre PACA (EPA PACA) et deux parrains bénévoles (chefs d'entreprise,...). Le programme se conclut par les championnats régional, national pour les champions régionaux et enfin européen pour la mini-entreprise lycéenne championne de France.

1.6 Contribution au développement des campus des métiers et des qualifications

La FEDENE Groupement Régional PACA pourra contribuer au regard de son secteur d'activités au développement des campus des métiers et des qualifications.

La FEDENE Groupement Régional PACA pourra apporter notamment son expertise dans le cadre de la mission première des campus visant à proposer aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir.

1.7 Dispositif « Conseiller Entreprise pour l'Ecole »

La FEDENE Groupement Régional PACA pourra désigner des professionnels pour participer à des actions de rapprochement éducation-économie, des jurys d'examen, dans les filières qui relèvent de leurs compétences professionnelles. A cet effet, la FEDENE Groupement Régional PACA pourra proposer des candidats susceptibles d'être nommés par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, conseiller entreprise pour l'école. A cet effet, une convention spécifique devra être signée entre les parties.

Article 2 – Mise en œuvre de la convention de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par les académies d'Aix-Marseille et de Nice et la FEDENE Groupement Régional PACA.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

2.1 Suivi de la convention de partenariat et bilan des activités

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans les académies et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires et mettre en œuvre des actions correctives nécessaires.

À cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan de partenariat académique de l'année à venir seront formalisés. Les documents produits à cet effet feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties.

2.2 Communication

Les parties se tiendront informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

2.3 Règlement d'un litige

Les parties s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

2.4 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Toute modification significative de son contenu proposée avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé.

Si l'un ou l'autre des partenaires souhaite résilier ou ne pas reconduire la convention, elle est tenue d'en informer l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de trois mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables

Fait à _____, le _____, en trois exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour l'académie de Nice

Pour la FEDENE Groupement
Régional PACA

Bernard Beignier
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Richard Laganier
Recteur de l'académie
de Nice

Yves Morvan
Président